



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médaille d'honneur du travail

Question écrite n° 101162

Texte de la question

M. Patrick Balkany attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'opportunité de créer un nouvel échelon de la médaille d'honneur du travail, pour récompenser les employés méritants, qui auraient effectué quarante-cinq années et plus de service. Actuellement, les médailles d'argent, de vermeil, d'or et de grand or sont attribuées pour récompenser les employés justifiant respectivement de 20, 30, 35 et 40 ans de service. Or cette échelle ne permet pas de récompenser les employés étant entrés très tôt dans la vie active et qui comptent, à la fin de leur carrière, plus de 45 années d'activité. De plus, l'allongement des carrières au-delà de 60 ans plaide également en faveur de la création d'une telle décoration. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de sa position sur l'opportunité de création de ce nouvel échelon.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Balkany](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101162

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2011, page 1939

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)